



Frais suite à jugement en appel

Par **Itranchard**, le **21/07/2008** à **14:18**

Le JAF ayant débouté la mère de ma fille après une demande de pension malgré un système de garde alternée, celle-ci a fait appel de ce premier jugement.
J'ai du donc avoir recours à un avoué qui a porté mon affaire en appel d'une façon très légère je dois dire sans m'aviser du jour du jugement pour que je sois présent et omettant de joindre certaines pièces qui m'avaient permis le gain du jugement initial.
Celui-ci m'a donc à cette époque encaissé des frais qu'il a nommé de forfaitaire pour cette action et 2 ans après il vient de m'adresser un courrier me réclamant à nouveau plus de 500 € en complément (j'avais déjà réglé 460 €).
D'autre part, je peux lire dans la rubrique " Emoluments " des frais relatifs à un divorce alors que l'objet de cet appel n'avait rien à voir avec ce motif; cela ne portait que sur l'octroi d'une pension.
Pouvez-vous m'éclairer sur les coûts réels d'une telle procédure ? et le bien fondé d'une telle démarche que je trouve à priori pas très honnête !
Cordialement et merci pour cette réponse.